

Inscription sur les listes électorales

Vous devrez vous munir des documents suivants :

- Pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité
- Si vous êtes devenu français récemment et que vous n'avez pas encore de papiers français : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité) récente + une preuve de la nationalité (décret de naturalisation par exemple)
- Justificatif de domicile

Vous devez fournir un justificatif de domicile de **moins de 3 mois**. Il peut s'agir d'un des documents suivants :

- Facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile)
- ou avis d'imposition ou certificat de non imposition
- ou titre de propriété ou quittance de loyer,
- ou bulletin de salaire ou titre de pension mentionnant l'adresse